

Instructions:

Tous les candidats doivent remplir les sections A et B. Les candidats qui reçoivent des contributions ou engagent des dépenses supérieures aux droits de déclaration de candidature doivent remplir les sections C et D ainsi que l'annexe 1 et l'annexe 2, le cas échéant. Les candidats qui reçoivent des contributions ou engagent des dépenses supérieures à 10 000 \$ doivent aussi joindre le rapport d'un vérificateur.

Tout excédent (après remboursement au candidat ou à son conjoint) doit être versé immédiatement au secrétaire chargé de l'élection.

Pour la période de campagne allant du
(date de dépôt de la candidature)

AAAA	MM	JJ	au	AAAA	MM	JJ			
2	0	1	4	0	9	1	2	3	1

Dépôt principal visant les finances jusqu'au 31 décembre (ou au 45^e jour suivant le jour du scrutin dans une élection partielle)

Dépôt supplémentaire visant les finances après le 31 décembre (ou le 45^e jour après le jour du scrutin dans une élection partielle)

Section A : Nom du candidat ou de la candidate et titre du poste

Nom du candidat ou de la candidate tel qu'indiqué sur le bulletin de vote

Nom de famille

Guibord

Prénom(s)

Marcel

Titre du poste pour lequel le candidat ou la candidate se présente à l'élection

Maire

Nom ou n° du quartier (le cas échéant)

Nom de la municipalité

Cité de Clarence-Rockland

Plafond de dépenses fixé par le ou la secrétaire

22 477,85 \$

Je n'ai accepté aucune contribution ni engagé aucune dépense sauf les droits de déclaration de candidature. (Remplissez les sections A et B seulement.)

Section B : Déclaration

Je, Marcel Guibord, candidat(e) dans la municipalité de Clarence-Rockland, déclare par la présente qu'à ma connaissance et selon ce que je tiens pour véridique, les présents états financiers et les annexes qui les accompagnent sont exacts et fidèles.

Déclaré devant (secrétaire ou commissaire)

dans le/la

Cité Clarence-Rockland

le (aaaa/mm/jj)

Signature – secrétaire ou commissaire

Signature du candidat ou de la candidate

Date de dépôt au bureau du ou de la secrétaire (aaaa/mm/jj)

Section C : État des recettes et des dépenses de la campagne

PRÊT

Banque ou établissement prêteur reconnu

Montant emprunté _____ \$

RECETTES

Montant total de toutes les contributions (annexe 1, ligne 1A)	+	<u>9 750,00 \$</u>	
Remboursement des droits de déclaration de candidature	+	<u>200,00 \$</u>	
Remboursement du dépôt pour les affiches	+	<u>2 512,68 \$</u>	
Recettes qui proviennent d'activités de financement et qui ne constituent pas des contributions (annexe 2, partie III)	+	<u>\$</u>	
Intérêts produit par le compte bancaire de la campagne	+	<u>\$</u>	
Autre (précisez)			
1. _____	+	<u>\$</u>	
2. _____	+	<u>\$</u>	
3. _____	+	<u>\$</u>	
Total des recettes de la campagne (excluez le prêt)	=	<u>12 462,68 \$</u>	C1

DÉPENSES (incluez la valeur des contributions en biens ou en services)

Dépenses assujetties au plafond de dépenses

Droits de dépôt de déclaration de candidature	+	<u>200,00 \$</u>	
Inventaire de la campagne précédente utilisé dans cette campagne (précisez à l'annexe 1, tableau 5)	+	<u>2 512,68 \$</u>	
Publicité	+	<u>1 880,31 \$</u>	
Brochures/dépliants	+	<u>1 144,09 \$</u>	
Affiches (y compris dépôt pour les affiches)	+	<u>1 720,59 \$</u>	
Réunions tenues	+	<u>\$</u>	
Dépenses de bureau engagées jusqu'au jour du scrutin	+	<u>938,94 \$</u>	
Téléphone/Internet – dépenses engagées jusqu'au jour du scrutin	+	<u>701,01 \$</u>	
Salaires, avantages, allocations, honoraires payés jusqu'au jour du scrutin	+	<u>\$</u>	
Frais bancaires engagés jusqu'au jour du scrutin	+	<u>52,30 \$</u>	
Intérêts sur le prêt payés jusqu'au jour du scrutin	+	<u>\$</u>	
Autre (précisez)			
1. Frais postaux	+	<u>1 706,63 \$</u>	
2. _____	+	<u>\$</u>	
3. _____	+	<u>\$</u>	
Total des dépenses assujetties au plafond de dépenses	=	<u>10 856,55 \$</u>	C2

Dépenses non assujetties au plafond de dépenses

Comptabilité et vérification	+	<u>410,05 \$</u>	
Coûts liés aux activités de financement (précisez à l'annexe 2, partie IV)	+	<u>\$</u>	
Célébrations le jour du scrutin et marques de reconnaissance	+	<u>1 196,08 \$</u>	
Dépenses de bureau engagées après le jour du scrutin	+	<u>\$</u>	
Téléphone/Internet – dépenses engagées après le jour du scrutin	+	<u>\$</u>	
Salaires, avantages, allocations, honoraires payés après le jour du scrutin	+	<u>\$</u>	
Frais bancaires engagées après le jour du scrutin	+	<u>\$</u>	
Intérêts sur le prêt payés après le jour du scrutin	+	<u>\$</u>	
Dépenses liées à un nouveau dépouillement du scrutin	+	<u>\$</u>	
Dépenses liées à une élection contestée	+	<u>\$</u>	
Dépenses liées à la vérification de la conformité	+	<u>\$</u>	
Dépenses liées au handicap du candidat (précisez)			
1. _____	+	<u>\$</u>	
2. _____	+	<u>\$</u>	
3. _____	+	<u>\$</u>	
Autre (précisez)			
1. _____	+	<u>\$</u>	
2. _____	+	<u>\$</u>	
3. _____	+	<u>\$</u>	
Total des dépenses non assujetties au plafond de dépenses	=	<u>1 606,13 \$</u>	C3

Total des dépenses de la campagne (C2 + C3)

= **12 462,68 \$** **C4**

Section D : Calcul de l'excédent ou du déficit

Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses (recettes - total des dépenses) (C1 - C4)	+	<u>0,00 \$</u>	D1
Déficit admissible reporté de l'élection précédente par le candidat	-	<u>\$</u>	D2
Total (D1 - D2)	=	<u>0,00 \$</u>	
En cas d'excédent, déduisez tout remboursement des contributions à la campagne faites par le candidat ou son conjoint.	-	<u>\$</u>	
Excédent (déficit) de la campagne	=	<u>0,00 \$</u>	D3

Si la ligne D3 indique un excédent, le montant doit être versé en fiducie, au moment du dépôt des états financiers, à la secrétaire municipale ou au secrétaire municipal chargé de l'élection.

Excédent de _____ \$ versé au (à la) secrétaire de la municipalité de _____.

Annexe 1 - Contributions

Partie I – Sommaire des contributions

Contribution du candidat (incluez la valeur de l'inventaire détaillé au tableau 5)	+	<u>2 512,68 \$</u>	
Contribution du conjoint ou de la conjointe	+	<u>\$</u>	
Valeur totale de chaque donateur ayant contribué 100 \$ ou moins			
• Incluez les recettes provenant de billets, les contributions en argent, les biens et les services si la contribution totale du donateur est de 100 \$ ou moins (excluez les contributions du candidat ou de son conjoint).			
	+	<u>100,00 \$</u>	
Valeur totale de chaque donateur ayant contribué plus de 100 \$ (ligne 1B; précisez aux tableaux 1 - 4)			
• Incluez les recettes provenant de billets, les contributions en argent, les biens et les services si la contribution totale du donateur dépasse 100 \$ (excluez les contributions de la personne inscrite ou de son conjoint).			
	+	<u>9 650,00 \$</u>	
Moins : Contributions remises ou payables au donateur	-	<u>\$</u>	
Contributions versées ou payables au ou à la secrétaire, y compris celles de sources anonymes dépassant 10 \$	-	<u>\$</u>	
Total des contributions (reportez à la section C)	=	<u>12 262,68 \$</u>	1A

Partie II – Liste des donateurs dont la contribution totale est supérieure à 100 \$

Tableau 1 : Contributions monétaires de personnes autres que le candidat ou son conjoint

Nom	Adresse complète	Montant (\$)
Simon Hamon	70 Kenilworth St. Ottawa ON K1Y 3Y4	750,00
Fernande Bédard	1887 Canaan Rd Cumberland ON K4G 1G1	750,00
Rachelle Lalonde	1887 Canaan Rd Cumberland ON K4G 1G1	750,00
Nathalie Lalonde	510 Curé-Talbot St Bourget ON K0A 1E0	500,00
		2 750,00

Nom	Adresse complète	Montant (\$)
<input type="checkbox"/> Renseignements supplémentaires fournis sur une feuille distincte ci-jointe	Total	

Tableau 2 : Contributions monétaires de syndicats ou de sociétés

Noms (officiel et commercial)	Adresse complète	Président(e) ou chef d'entreprise	Représentant(e) autorisé(e)	Montant (\$)
LRL Associés Ltée	5430 Canotek Rd Ottawa ON K1J 9G2	Neil Levac	Neil Levac	200,00
Brazeau Sanitation	3715 Labelle Bourget ON K0A 1E0	Mme Brazeau	Mme Brazeau	500,00
Charron Langlois Avocats	1-2784 Laurier BP 880 Rockland ON K4K 1L5	Stéphane Langlois	Stéphane Langlois	750,00
Ontario Retirement Residence	1875 Sarsfield Rd Cumberland ON K4C 4K9	Robert Lemay	Robert Lemay	500,00
Stéphane Poupart Development	1280 Montée Poupart Rockland ON K4K 1K9	Stéphane Poupart	Stéphane Poupart	750,00
A Potvin Construction	355 Laurier East	Alain Potvin	Alain Potvin	750,00
Robert Excavating	PO Box 1290 Embrun ON K0A 1W0	Robert Bourdeau	Robert Bourdeau	400,00
Tim Horton Enterprises Paris Inc.	2875 rue Laporte Rockland ON K4K 1R3	Yves Paris	Yves Paris	400,00
Daniel Côté Construction	814 St-Joseph PO Box 923 Rockland ON K4K 1L5	Daniel Côté	Daniel Côté	500,00
Atrell Engineering Ltd.	380 Laurier St. Rockland ON K4K 1G2	Jean Décoeur	Jean Décoeur	750,00
				5 500,00
<input checked="" type="checkbox"/> Renseignements supplémentaires fournis sur une feuille distincte ci-jointe				Total

Tableau 3 : Contributions de biens et de services de personnes autres que le candidat ou son conjoint (à déclarer aussi comme dépenses à la section C)

Nom	Adresse complète	Description des biens ou des services	Valeur (\$)

Nom	Adresse complète	Description des biens ou des services	Valeur (\$)
<input type="checkbox"/> Renseignements supplémentaires fournis sur une feuille distincte ci-jointe			Total

Tableau 4 : Contributions en biens ou en services de sociétés ou de syndicats (à déclarer aussi comme dépenses à la section C)

Noms (officiel et commercial) de la société	Adresse complète	Président(e) ou chef d'entreprise	Représentant(e) autorisé(e)	Description des biens ou des services	Valeur (\$)

Renseignements supplémentaires fournis sur une feuille distincte ci-jointe **Total**

Total, contributions de la partie II (additionnez les totaux des tableaux 1-4 et reportez à la partie I – sommaire) \$ 1B

Part III – Inventaire

Tableau 5 : Inventaire des biens et fournitures provenant de la campagne précédente utilisés dans cette campagne (la valeur doit être déclarée comme une contribution du candidat et comme une dépense)

Description	Date d'acquisition (aaaa/mm/jj)	Fournisseur	Valeur marchande actuelle (\$)	Quantité	Valeur totale (\$)
Inventaire lors des dernières élections		Zip printing	5,45	408	2 512,68

Description	Date d'acquisition (aaaa/mm/jj)	Fournisseur	Valeur marchande actuelle (\$)	Quantité	Valeur totale (\$)
					2 512,68
<input type="checkbox"/> Renseignements supplémentaires fournis sur une feuille distincte ci-jointe					Total

Annexe 2 – Activités de financement

Activité de financement

Remplissez une copie de la présente annexe pour chaque activité tenue

Annexe(s) supplémentaire(s) ci-jointe(s)

Description de l'activité de financement _____

Date de l'activité (aaaa/mm/jj) _____

Partie I – Recettes provenant de billets

Droits d'entrée (par personne)

(Si les droits d'entrée ne sont pas les mêmes pour tous, joignez la ventilation complète de tous les billets vendus)

+ _____ \$ 2A

Nombre de billets vendus

X _____ 2B

Recettes totales provenant de billets (2A x 2B) (reportez à l'annexe 1) = _____ \$

Partie II – Autres recettes considérées comme des contributions

Précisez (p. ex., recettes tirées de biens vendus à un prix supérieur à leur juste valeur marchande)

1. _____ + _____ \$

2. _____ + _____ \$

3. _____ + _____ \$

4. _____ + _____ \$

5. _____ + _____ \$

Total des recettes de la partie II (reportez à l'annexe 1) = _____ \$

Partie III – Autres recettes non considérées comme des contributions

Précisez (p. ex., contributions de 10 \$ ou moins; valeur marchande des biens ou des services vendus)

1. _____ + _____ \$

2. _____ + _____ \$

3. _____ + _____ \$

4. _____ + _____ \$

5. _____ + _____ \$

Total des recettes de la partie III (reportez à la section C) = _____ \$

Partie IV – Dépenses liées aux activités de financement (précisez)

1. _____ + _____ \$

2. _____ + _____ \$

3. _____ + _____ \$

4. _____ + _____ \$

5. _____ + _____ \$

6. _____ + _____ \$

7. _____ + _____ \$

8. _____ + _____ \$

Total des dépenses de la partie IV (reportez à la section C) = _____ \$

Rapport du vérificateur*Loi de 1996 sur les élections municipales (article 78)*

Tout candidat qui a reçu des contributions ou engagé des dépenses supérieures à 10 000 \$ doit joindre le rapport d'un vérificateur.

Désignation professionnelle du vérificateur ou de la vérificatrice

CPA, CA, CMA

Municipalité

Cité de Clarence-Rockland

Date (aaaa/mm/jj)

Coordonnées

Nom

Nom de famille

Asselin

Prénom

Christian

N° de permis

1-17766

Adresse

N° de bureau

N° civique

Nom de la rue

41

Vanhurst Place

Ville

Ottawa

Province

ON

Code postal

K1V 9Z7

Téléphone (inclure l'indicatif régional)

613 523-7214

Poste

N° de télécopieur

613 523-2684

Adresse de courriel

christianasselin@rogers.com

Le rapport doit être préparé conformément aux normes de vérification généralement reconnues et doit :

- préciser l'étendue de l'examen;
- comprendre un avis sur le caractère complet et l'exactitude de l'état financier et indiquer s'il ne contient aucune inexactitude importante.

 Rapport ci-joint

Tout renseignement personnel fourni dans le présent formulaire est recueilli en vertu des articles 78 et 95 de la *Loi de 1996 sur les élections municipales*. Conformément à l'article 88 de cette loi (et malgré les dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*), tout document qui est déposé auprès du secrétaire municipal ou d'un autre membre du personnel électoral ou qui est préparé par ceux-ci en application de la *Loi de 1996 sur les élections municipales* est un dossier public et, jusqu'à sa destruction, peut être examiné par quiconque au bureau du ou de la secrétaire pendant ses heures ouvrables. Sur demande, les états financiers de la campagne doivent aussi être mis à la disposition du ou de la secrétaire en format électronique.



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au Secrétaire municipal de la Cité de Clarence-Rockland

J'ai effectué l'audit de l'état financier («l'état financier») de M. Marcel Guibord relativement à l'élection qui a eu lieu le 27 octobre 2014. Cet état financier comprend l'état des recettes et des dépenses de la campagne (Section C), le calcul de l'excédent ou du déficit (Section D) et l'annexe 1 (Contributions).

Cet état financier a été préparé pour le compte de M. Marcel Guibord sur la base des dispositions en matière d'information financière des articles 66 et 67 de la *Loi de 1996 sur les élections municipales* de l'Ontario.

Responsabilité du candidat pour l'état financier

M. Marcel Guibord est ultimement responsable de la préparation de l'état financier conformément aux dispositions en matière d'information financière des articles 66 et 67 de la *Loi de 1996 sur les élections municipales* ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un état financier exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur l'état financier, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que l'état financier ne comporte pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans l'état financier. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que l'état financier comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne portant sur la préparation et la présentation l'état financier afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'agent financier, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit avec réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

En raison de la nature particulière des opérations financières des campagnes électorales, il n'est pas possible de vérifier de façon satisfaisante, dans le cadre d'un audit, si les contributions et autres produits et charges ont tous été comptabilisés. Par conséquent, ma vérification de ces montants s'est limitée aux montants comptabilisés dans les documents comptables et je n'ai pas pu déterminer si certains ajustements auraient dû être apportés aux montants des contributions et autres produits et charges.

Opinion avec réserve

À mon avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, l'état financier de M. Marcel Guibord a été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux dispositions en matière d'information financière des articles 66 et 67 de la *Loi de 1996 sur les élections municipales*.

Référentiel comptable et restrictions quant à l'utilisation

Sans pour autant modifier mon opinion, j'attire l'attention des lecteurs sur le fait que l'état financier a été préparé conformément aux dispositions des articles 66 et 67 de la *Loi*. L'état financier a été préparé pour permettre à M. Marcel Guibord de se conformer aux exigences de la *Loi*. En conséquence, le lecteur doit garder à l'esprit qu'il est possible que l'état financier ne puisse se prêter à un usage autre. En conséquence, mon rapport est destiné uniquement à M. Marcel Guibord et au Secrétaire municipal et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties que les personnes précitées.



Christian Asselin, CPA, CA, auditeur
Expert-comptable autorisé
Ottawa, le 26 mars 2015



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au Secrétaire municipal de la Cité de Clarence-Rockland

J'ai effectué l'audit de l'état financier («l'état financier») de M. Marcel Guibord relativement à l'élection qui a eu lieu le 27 octobre 2014. Cet état financier comprend l'état des recettes et des dépenses de la campagne (Section C), le calcul de l'excédent ou du déficit (Section D) et l'annexe 1 (Contributions).

Cet état financier a été préparé pour le compte de M. Marcel Guibord sur la base des dispositions en matière d'information financière des articles 66 et 67 de la *Loi de 1996 sur les élections municipales* de l'Ontario.

Responsabilité du candidat pour l'état financier

M. Marcel Guibord est ultimement responsable de la préparation de l'état financier conformément aux dispositions en matière d'information financière des articles 66 et 67 de la *Loi de 1996 sur les élections municipales* ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un état financier exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur l'état financier, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que l'état financier ne comporte pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans l'état financier. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que l'état financier comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne portant sur la préparation et la présentation l'état financier afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'agent financier, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit avec réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

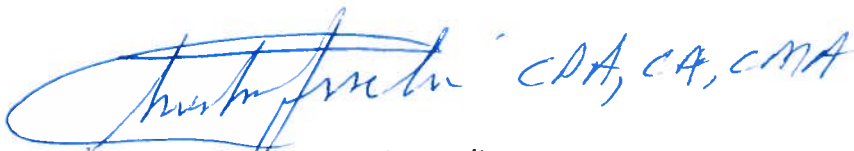
En raison de la nature particulière des opérations financières des campagnes électorales, il n'est pas possible de vérifier de façon satisfaisante, dans le cadre d'un audit, si les contributions et autres produits et charges ont tous été comptabilisés. Par conséquent, ma vérification de ces montants s'est limitée aux montants comptabilisés dans les documents comptables et je n'ai pas pu déterminer si certains ajustements auraient dû être apportés aux montants des contributions et autres produits et charges.

Opinion avec réserve

À mon avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, l'état financier de M. Marcel Guibord a été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux dispositions en matière d'information financière des articles 66 et 67 de la *Loi de 1996 sur les élections municipales*.

Référentiel comptable et restrictions quant à l'utilisation

Sans pour autant modifier mon opinion, j'attire l'attention des lecteurs sur le fait que l'état financier a été préparé conformément aux dispositions des articles 66 et 67 de la *Loi*. L'état financier a été préparé pour permettre à M. Marcel Guibord de se conformer aux exigences de la *Loi*. En conséquence, le lecteur doit garder à l'esprit qu'il est possible que l'état financier ne puisse se prêter à un usage autre. En conséquence, mon rapport est destiné uniquement à M. Marcel Guibord et au Secrétaire municipal et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties que les personnes précitées.



Christian Assélin, CPA, CA, auditeur
Expert-comptable autorisé
Ottawa, le 26 mars 2015